

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 08 septembre 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, le 08 septembre 2017 à 18h30.

Présents : Pierre BARNIER, Edith CHANTRE, Jean-Marie FOUTRY, Danielle PLOYE, Cécile REMACLE, Yves SABATIER.

Excusé : Pascal DELORME (procuration à Jean-Marie FOUTRY)

Absentes : Nadège ROCHEDY, Emilie TETE

Secrétaire de séance : Danielle PLOYE

Ouverture de séance à 18h30

Compte-rendu du 30 Juin 2017

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 30 Juin 2017.

Aucune modification n'étant souhaitée par les membres du conseil municipal, le Maire propose l'adoption de ce compte-rendu.

Vote à l'unanimité pour l'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Juin 2017.

Attribution de compensation Communauté de Communes Val Eyrieux

Suite aux difficultés économiques sur le territoire et à la différence entre les montants perçus par la CCVE et le reversement aux communes de l'EPCI, il était nécessaire d'effectuer une révision des attributions de compensation qui seront versées à la Commune par la Communauté de Communes Val Eyrieux.

Le montant attribué à Rochepaule est de 23 225.76 € pour l'année 2017.

Il convient d'adopter le nouveau tableau des attributions de compensation validé par le Conseil Communautaire le 26 juin dernier.

Vote à l'unanimité pour l'adoption du nouveau tableau des attributions de compensation qui seront versées à la Commune par la CCVE.

Convention de dotation de solidarité communautaire

Le 26 juin dernier, le Conseil Communautaire a validé la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire pour les communes fortement impactées par la baisse de produit de fiscalité professionnelle qui entre dans le calcul des attributions de compensation.

Le Maire explique que Rochepaule fait partie de ces communes et que la dotation de solidarité communautaire est définie pour 3 années (2017 à 2019).

La mise en place de cette dotation ainsi que ses modalités d'application sont définies dans une convention établie par la Communauté de Communes Val'Eyrieux dont le Maire fait lecture.

Vote à l'unanimité pour l'adoption du principe de la mise en place de la dotation de solidarité communautaire ainsi que les modalités financière s'y afférents.

Bail à ferme au lieudit « Durand »

La commune a repris possession des parcelles de terrains qui étaient louées à Mr Verheyde. Mr Bouvet et Mme Chopin (Rapine) ont fait une proposition pour louer et entretenir les terrains situés au lieudit « Durand ».

Le Maire demande aux membres du Conseil de réfléchir et d'établir les modalités du bail qui pourrait être proposé aux futurs locataires. (durée du bail, montant du loyer)

Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer un bail à ferme au lieudit « Durand » en faveur de Mme Chopin et Mr Bouvet suivant les modalités décidées par les membres du Conseil.

Chauffage de l'église du village

La chaudière de l'Eglise du village est hors service depuis plusieurs mois. Le diocèse n'est pas en mesure d'assurer cette charge financière.

Le Maire rappelle l'importance d'avoir du chauffage dans l'église, aussi bien pour le confort des paroissiens que pour le maintien en bon état de l'édifice.

Le Maire propose donc que les frais de changement de chaudière soient pris en charge par la Commune.

Il informe également qu'un accord transactionnel est en pourparlers entre la commune et le diocèse.

Plusieurs devis ont été demandés pour le changement de la chaudière. Après étude de ces derniers, le Maire propose que l'entreprise de Michel Crouzet à Saint Agrève soit retenue pour assurer ces travaux. Le montant du devis s'élève à 21 055.56 € TTC.

Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le devis de Mr Crouzet concernant le changement de la chaudière de l'église du village.

Travaux d'électrification au lieudit « Jauban »

Un devis a été demandé au SDE07 pour la réalisation de travaux d'alimentation du réseau électrique chez Mr et Mme Bourhis Alain, au lieudit « Jauban » à Rochepaule.

L'estimation du coût de ces travaux s'élève à : 51 150 48 € TTC.

La part de la Commune est estimée à 25% du montant HT soit : 10 656.35 € payable au SDE sur 10 ans.

Mr et Mme Bourhis Alain se proposent de verser une participation à la commune à hauteur de : 5 328.17 €.

Le Maire propose d'accepter l'avant-projet sommaire du SDE07 afin que les travaux puissent être réalisés prochainement

Vote à l'unanimité pour accepter l'avant-projet sommaire du SDE07.

Contrat CDD Employé Communal

Le Maire rappelle que le contrat CAE de Mr Emmanuel DELAYGUE, employé communal, arrive à expiration le 30 Octobre 2017.

Il rappelle également l'importance pour la commune de bénéficier de 2 agents communaux, notamment pour les tâches nécessitant la présence de 2 agents, pour les absences dues aux congés ou aux arrêts maladie.

Le Maire souhaite également qu'un des agents puisse intervenir la nuit ou le week-end pour des travaux urgents de déneigement ou de voirie, d'où la nécessité d'engager une personne habitant sur la commune ou ses environs proches.

Après consultation du Centre de Gestion de l'Ardèche, Le Maire propose l'embauche d'un agent communal sur un CDD de 12 mois pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à effectuer le recrutement d'un agent communal à 35 heures / hebdo et à signer le CDD correspondant pour une durée de 12 mois.

Travaux à l'église de la Chapelle

Plusieurs travaux sont à prévoir :

- Réparer le plancher qui s'est écroulé cet été
- Changer les serrures côté sacristie
- Renforcer le portail

Mr Sabatier est en charge de ces dossiers qui seront étudiés lors d'une prochaine commission « travaux ».

D'autre part, une réunion sera organisée prochainement pour faire le point sur les objets religieux appartenant à la Commune.

Enquête publique

Le Maire rappelle que depuis plusieurs mois des dossiers sont en cours pour régulariser le cadastre, et notamment aux lieudits « Roustang », « La Ratte » et « Moulin du Champs ».

Une délibération doit être prise pour le lancement officiel de la procédure qui sera conduite par Mr Georges Russier, enquêteur public à St Peray.

Vote à l'unanimité pour le lancement officiel de l'enquête publique concernant les lieudits cités ci-dessus.

Voirie communale

Mr Sabatier, adjoint à la voirie communale est informé de différents problèmes, notamment à Chatron, et au Banchet. Il fera un point avec les employés communaux pour apporter une solution.

Location Sono salle polyvalente

Une sono a été installée à la salle polyvalente. Plusieurs personnes ont émis le souhait de pouvoir s'en servir lors de la location de la salle.

Il convient de décider d'un prix de location ainsi que du montant de la caution pour ce matériel.

Vote à l'unanimité pour fixer le prix de la location de la sono à 15 €. Une caution de 800 € sera également demandée pour cette location.

Fonds Unique du Logement

Mme Danielle PLOYE explique aux membres du Conseil Municipal les différentes actions menées par le FUL (Fond Unique Logement).

Afin que les administrés puissent bénéficier, si besoin, des services de ce fonds de solidarité, la commune doit participer financièrement à hauteur de 0.40 € par habitant

Vote à l'unanimité pour adhérer au Fond Unique du Logement.

Questions diverses :

Bac à accès contrôlé :

Les résidents secondaires pourront utiliser le bac à accès contrôlé situé près des colonnes de tri afin d'y déposer les ordures ménagères.

Une carte gratuite (pour 10 passages) leur sera remise en mairie moyennant une caution de 5€.

Une fois les 10 passages effectués, la carte est rechargée gratuitement.

Boulangerie :

Mme Danielle Ploye informe les membres du Conseil que la boulangerie sera définitivement fermée à compter du 3 décembre prochain.

Il convient de réfléchir à une solution alternative pour que les Rochepaulois puissent se fournir en pain régulièrement.

Bulletin d'information :

Mme Cécile Remacle rappelle que le prochain bulletin d'information sera publié en novembre.

Il devient urgent de lui faire part de toutes les informations susceptibles d'être publiées.

Commémoration du 11 novembre :

Le Maire rappelle qu'une cérémonie sera organisée pour la commémoration du 11 novembre.

Les modalités restent à définir.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 21h30.